

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020 A 18H30 EN VISIOCONFERENCE

L'an 2020 et le 1er décembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration de Mines Saint-Etienne Alumni s'est tenu en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Serge Vigier Président de Mines Saint-Etienne Alumni.

Madame Gabrielle Ménard est secrétaire de séance.

Les membres du Conseil d'administration ont été convoqués le lundi 30 novembre 2020.

Il a été dressé une feuille de présence dont les noms des administrateurs ont été relevés à l'ouverture de la réunion par visioconférence.

Sont présents :

Serge Vigier, président

Patrick Bouzenot, délégué général

Véronique Barrau, Gabrielle Ménard, secrétaires

Marie-Céline Burlats, trésorière

Laurence Berthelot-Maruzzi, vice-présidente

Massinissa Ait Gherbi, Nicolas Bernard, Géraud-Loup Diogo, Laurent Dugas, Yves Durand, Loann Fraillon, Arthur Godart, Emmanuelle Guyot, Philippe Le Saux, Stéphane Mangiavacca, Nicolas-Max Nérôme, Jean-François Turon, Pierre Zigrand, administrateurs Bruno Seznec, membre associé

Sont invitées :

Clarisse Pénard, Martine Billand

Sont absents ou excusés :

Martine Landon, Adrien Lepage, Amélie Longère, Stéphane Tedesco, Romain Toesca, administrateurs
Nicolas Valette, vice-président
Jeanne Corbau, membre associé

Le Président ouvre la séance et rappelle les différents points à l'ordre.

# 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 septembre 2020

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 22 septembre 2020, envoyé à tous les administrateurs, est approuvé à l'unanimité après avoir pris en compte les commentaires de Stéphane Mangiavacca et corrigé « chute de recette » par « baisse de recette » et ajouter « pertes estimées à 300 k€ ».

#### 2. Association

## a. Point sur le groupe de communication

Clarisse Pénard commente la présentation qui figure en annexe.

Société Amicale Anciens Elèves Ecole des Mines de Saint-Etienne Association loi 1901 Reconnue d'utilité publique

Réseau international et solidarité depuis 1867

MINES Saint-Etienne ALUMNI 158 Cours Fauriel CS 62362 42023 SAINT ETIENNE Cédex2 2 04 77 42 00 96 mines.saint-etienne.alumni@emse.fr Le renforcement de la position de Mines Saint-Etienne Alumni sur les réseaux sociaux avec une structuration des contenus en 3 rubriques :

\*Minut'actu relatant les actualités de l'association et de l'Ecole

\*Bonnes Mines traitant les informations positives

\*A vos Mines actualités faisant plutôt référence au passé de l'Ecole, de l'Association

- La présence sur Instagram dernier des réseaux sociaux ouverts par l'association. La communauté est composée essentiellement des élèves ICM de Saint-Etienne et 66% des abonnés sont âgés entre 18 et 24 ans.
  - A signaler une nouvelle rubrique : nos alumni ont du talent pour mettre en avant les initiatives solidaires des alumni pendant la Covid. A ce jour déjà 4 participants et les administrateurs peuvent proposer des noms.
- Une campagne de mise à jour des données personnelles sur le site avec l'envoi d'un mailing et diffusion sur les réseaux sociaux a créé 500 connexions et la mise à jour de plus d'une centaine de fiches profil.
- Céline Ducoin, directrice communication de l'Ecole a confirmé le souhait de collaborer avec Mines Saint-Etienne Alumni. Un audit est en cours pour définir la stratégie de communication de l'Ecole avec une plus forte implication internationale.
- Lancement du réseau des correspondants de communication, comprenant 20 personnes dont Clarisse Pénard et Patrick Bouzenot représentants l'Association, avec pour objectif de développer la transversalité, les collaborations et l'attractivité de l'Ecole. La première réunion est programmée le 10 décembre.

# Géraud-Loup Diogo présente la démarche d'élaboration de la stratégie de communication

La méthodologie de définition de la stratégie de communication et du marketing de Mines Saint-Etienne Alumni avec dans un premier temps la constitution d'un premier panel d'administrateurs (et de quelques alumni qui se sont mis en avant). Leurs interviews permettront de construire une vision plus précise de notre communication et d'élaborer le questionnaire qui sera diffusé au sein du réseau.

Il présente aussi les axes de positionnement.

Yves Durand propose d'élargir le panel en ajoutant les relais de promo actifs et Patrick Bouzenot de croiser ce panel avec les personnes qui avaient répondu au questionnaire réalisé par De Comm & d'Esprit.

Serge Vigier précise que l'intérêt de départ était d'avoir un contact avec les différentes générations, considération qui sera formalisée dans la stratégie de communication confirme Géraud-Loup Diogo.

#### Prochaines étapes:

- Transmission de la liste des relais de promos par Yves Durand et Patrick Bouzenot au groupe de communication
- Envoi d'invitation teams de 30 min pour chaque membre du panel puis interview des membres qui le souhaitent par Géraud-Loup Diogo et Clarisse Pénard.
- Point entre le groupe valorisation des alumni piloté par Amélie Longère et le groupe
   Communication pour coordination des 2 groupes.

## b. Groupes de travail du Conseil d'administration

Lecture du fichier annexé clarifiant les commissions du Conseil d'administration qui sont au nombre de 5 et les fonctions régaliennes qui sont les fondamentaux pour le bon fonctionnement de l'association.

Présentation de la philosophie de ces groupes de travail avec les administrateurs en charge du pilotage.

De nombreux groupes ont besoin de personnes qui viennent renforcer les effectifs.

Les administrateurs sont invités à se positionner dans les différents groupes de travail et à faire part de leurs commentaires.

Serge Vigier souhaite que plusieurs personnes se positionnent sur le sujet des relations institutionnelles pour partager les dossiers en prévision du changement de Président.

Il est possible d'avoir des intervenants extérieurs au CA dans la constitution des Commissions.

Loann Fraillon et Gabrielle Ménard confirment l'accord d'Amélie Longère pour continuer à piloter le groupe de valorisation des alumni mais ce groupe aurait besoin de renfort. Géraud-Loup Diogo confirme son accord pour copiloter ce groupe avec Amélie Longère.

# c. Soirée de Sainte Barbe

Patrick Bouzenot intervient pour préciser qu'à ce jour, il y a 181 inscrits et que 12 invitations VIP ont été envoyées.

On devrait arriver sans problème à l'objectif de 200 participants entre les alumni, les administrateurs et les invités.

Sur la typologie des participants : 18 sont des futurs diplômés et 70 personnes sont des diplômés des 5 dernières promos avec 163 ICM et 17 ISMIN.

Clarisse Pénard rappelle les modalités de préparation de cette Sainte Barbe avec l'envoi des boites de macarons accompagnés du courrier de Serge Vigier le vendredi 4 décembre. Lors de la soirée du 09/12 Serge Vigier et Pascal Ray interviendront et un montage photo réalisé par Clarisse Pénard sera diffusé.

Les administrateurs sont impressionnés de la réactivité du groupe de communication et de la délégation générale pour la mise à disposition logistique.

Clarisse Pénard souhaiterait avoir des photos réalisées par les administrateurs lors de la réception des colis et de la découverte des macarons pour faire une communication.

#### d. Modification de la page du CA sur le site Intermines

Nicolas Bernard transmettra à la délégation générale des propositions d'aménagement de la page du conseil d'administration sur le site et notamment l'accès aux professions de foi.

#### e. Cotisations

A ce jour le retard par rapport à l'objectif s'est un peu réduit mais devrait rester à environ 10 k€. Toute initiative est la bienvenue pour relancer les cotisations.

Patrick Bouzenot précise qu'un rappel de cotisation spécifique aux ISMIN sera envoyé le 02 décembre à l'occasion du dernier appel à cotisations. Il s'appuiera sur la synthèse du questionnaire adressé aux diplômés ISMIN qui a reçu environ 80 réponses.

# f. Maison des élèves / SA HLM / Loi ELAN

Le Président expose que l'objectif de l'Association consiste notamment à contribuer au progrès de l'Ecole des Mines et à s'occuper de toute question intéressant ou pouvant intéresser d'un point de vue général l'Ecole, ses élèves ou anciens élèves.

Il expose aussi que l'acquisition de la Maison des Elèves s'inscrit dans la volonté d'améliorer les conditions de logement des élèves, en leur garantissant des loyers modérés, le bon entretien de l'ensemble immobilier, ainsi que des équipements collectifs favorisant l'attachement à notre communauté d'ingénieurs et d'anciens élèves.

Le Président rappelle que l'Association détient l'essentiel des actions de la SA d'HLM Louis

Antoine Beaunier, propriétaire actuelle de la Maison des Elèves, et qu'il est nécessaire, compte tenu de la mission historique de la Maison des Elèves, qui n'est pas pleinement compatible avec la vocation du logement social, que la Société amicale procède à l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Il est exposé ensuite les études mises au dossier, réalisées par les cabinets ACTIPUBLIC et BLT Droit Public concernant l'acquisition de l'ensemble immobilier de la Maison des Elèves.

Il est également exposé les documents présentant l'opération dans son ensemble : acquisition, emprunt et cession des actions de la SA HLM à un acteur du logement social.

Stéphane Mangiavacca présente notamment les évolutions du dossier depuis le dernier conseil d'administration.

Les conclusions de Maître Bonnet sur la conformité aux statuts de l'acquisition (mises au dossier) n'ont pas révélé de difficulté juridique. L'acquisition de la maison des élèves par l'Association est possible.

Il est également précisé que nos statuts prévoient qu'en tant qu'Association reconnue d'utilité publique, nous avons besoin de l'approbation administrative (accordée par la Préfète) pour les opérations d'emprunts et de constitution d'hypothèque. Cet accord de la Préfète est un élément de confort dans le sens où il permet une vérification tierce du projet.

Le Président donne ensuite la parole aux membres du conseil qui désirent s'exprimer.

En réponse à une question, Stéphane Mangiavacca précise que l'estimation précédente de la valorisation des actions était basée sur l'hypothèse que les actions auraient été propriété de l'Association dès la création de la SA HLM et acquises à la valeur comptable actuelle de 2 €. La consultation du registre des transferts d'actions a montré que les actions avaient été acquises à 500 anciens francs soit 75 cts d'euros. De plus elles ont été acquises plus tard et pour leur grande majorité en 1974. Compte tenu de ces éléments, la valorisation possible serait de l'ordre de 200 k€.

En réponse à une autre question d'un administrateur, concernant la valorisation de l'ensemble immobilier, il précise que ce travail n'est pas encore terminé. Il rappelle que le Conseil d'administration de la SA HLM Beaunier s'est prononcé le matin même favorablement sur le principe de la vente mais sans référence à un prix qui sera examiné lors d'une deuxième réunion. Ce prix sera connu pour la prochaine réunion du CA et il est effectivement très important car il détermine la viabilité économique de l'acquisition ainsi que la possibilité de continuer à disposer des moyens suffisants pour entretenir la Maison des élèves. Le prix est classiquement fondé sur la valeur vénale. La référence pour l'estimation est la redevance versée par l'AGME mais elle doit être considérée hors taxes et hors charges. La valeur vénale doit aussi prendre en compte les travaux prévus pour la mise à niveau du bien par rapport aux standards du marché.

Les échanges avec Maître Bonnet ont permis de compléter la note présentée en séance ainsi que de répondre à de nombreuses interrogations.

Serge Vigier confirme que l'apport de Maître Bonnet a été déterminant. Il précise aussi qu'il n'y a pas de marge de manœuvre sur le prix de vente des actions d'une SA HLM qui est strictement encadré par la réglementation qui s'applique au monde HLM.

Stéphane Mangiavacca précise que même s'il y a eu des contacts avec d'autres structures nationales du monde HLM, c'est probablement avec Loire Habitat que la vente des actions devrait être réalisée. Des discussions sont en cours en ce sens. Cela devrait faire consensus au niveau du territoire stéphanois.

Sur une remarque de Serge Vigier, il confirme aussi que l'approche combinée des comptes de la SA HLM et de l'AGME (approche purement économique) fait apparaître la capacité

d'assumer une dette potentiellement un peu plus lourde que celle existant au niveau de la SA HI M actuellement.

Plus personne ne demandant la parole, le conseil d'administration peut valablement délibérer. Serge Vigier propose au conseil de voter les délibérations suivantes :

Les membres du Conseil d'administration décident d'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier de la Maison des Elèves de l'Ecole des Mines auprès de la SA HLM Louis Antoine Beaunier par l'Association, sous réserve de réalisation des diagnostics techniques qui s'imposent et de la confirmation de la viabilité financière de l'acquisition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Les membres du Conseil d'administration approuvent le financement par recours à des emprunts bancaires, pour un montant maximum couvrant le prix de l'acquisition et les frais de notaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Les membres du Conseil d'administration approuvent dans son principe la cession des titres de la SA HLM Louis Antoine Beaunier à un acteur du logement social, au meilleur prix possible.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### Calendrier de consultation des instances de gouvernance de la SA et de l'Association.

Serge Vigier précise le calendrier - élaboré avec l'avis de Maître Bonnet - dont l'objectif est que la SA HLM puisse répondre à la Préfète avec le plan de mise en conformité à la loi Elan, avant Noël, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. En ce sens, un courrier du président de la SA HLM lui rendra compte de l'avancée du sujet.

Pour mémoire, le Conseil d'administration de la SA HLM a approuvé ce matin même l'accord de principe de la cession de la Maison des Elèves à l'Association amicale. Un autre Conseil d'administration de la SA HLM portera sur le prix de cession dans une quinzaine de jours.

Au niveau de l'Association, un Conseil d'administration se réunira au plus vite afin de délibérer sur les conditions financières des opérations.

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration décide de la tenue d'une Assemblée Générale au plus tôt afin qu'elle se prononce sur le principe des opérations. Une deuxième Assemblée Générale devra approuver les opérations et leurs conditions financières en janvier. La date retenue pour la convocation de l'AG est le 21 décembre compte tenu du délai nécessaire pour finaliser la convocation et surtout les éléments d'information à joindre, le délai minimum prévu aux statuts étant de 15 jours.

Les documents joints au dossier en vue de l'AG seront amendés pour tenir compte des remarques de séance par Serge Vigier et par Stéphane Mangiavacca. Seront ainsi adressés :

La note sur la mise en conformité avec la loi Elan de la SA HLM décrivant les opérations

- Le powerpoint de présentation des opérations
- La présentation de la SA HLM et de la Maison des élèves

La convocation sera également accompagnée d'une note du président mettant en avant les enjeux.

Après tous ces échanges ayant permis de présenter l'opération et de répondre aux questions des administrateurs, Serge Vigier propose au conseil de voter la délibération suivante :

Les membres du Conseil d'administration approuvent la tenue d'une Assemblée de l'Association le 21 décembre 2020 à 19h ainsi que l'envoi de la documentation décrivant le principe des opérations.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### g. Cotisations

A ce jour le retard par rapport à l'objectif s'est un peu réduit mais devrait rester à environ 10 k€. Toute initiative est la bienvenue pour relancer les cotisations.

Patrick Bouzenot précise qu'un rappel de cotisation spécifique aux ISMIN sera envoyé le 02 décembre à l'occasion du dernier appel à cotisations. Il s'appuiera sur la synthèse du questionnaire adressé aux diplômés ISMIN qui a reçu environ 80 réponses.

#### 4- Fondation

Pascal Ray a diffusé aujourd'hui un communiqué annonçant la dissolution de la Fondation des industries minérales, minières et métallurgiques françaises de l'école des Mines de Saint-Etienne à compter du 01/01/2021, par décret du 18/11/2020 publié au Journal officiel le 20/11. Son actif sera transféré à la Fondation Mines-Télécom de l'IMT. Il précise qu'à compter du 01/01/2021, la fondation sera hébergée dans la fondation Mines-Télécom. Les dons nous étant destinés seront faits à la Fondation Mines-Télécom, mais les moyens seront fléchés à notre école.

A la FMT, avant l'été, le président a démissionné et a été remplacé par l'ancien président du conseil d'administration de l'IMT et démission de la directrice générale Véronique Desbordes.

Aucun risque à ce jour en ce qui concerne le mécénat.

Olivier Fleurot, Louis-Jacques Urvoas, Pascal Ray et Serge Vigier font partie du comité mécénat et la présence de deux administrateurs supplémentaires seraient un plus pour faire le lien entre l'école et la Fondation en terme de sourcing et fléchage des dons. Pierre Zigrand se porte volontaire pour intégrer ce comité.

# 5- Situation des élèves : accès à l'emploi des jeunes sortants, stages 2A et 3A

Patrick Bouzenot indique que les réunions de présentation de l'Association ont eu lieu à l'intention des élèves ISMIN le 7 octobre en visioconférence et des élèves ICM 1A et 2A AST le 19 octobre en présentiel.

Les 5 et 9 novembre deux ateliers de relecture des CV sur Zoom en remplacement des relectures lors du forum perspectives ont eu lieu en collaboration étroite avec l'Ecole, Intermines Carrières et les responsables de promo 3A. En digital 13 relecteurs se sont rendus disponibles avec 140 élèves

pour échanger sur leur CV. L'année prochaine en accord avec l'Ecole, la relecture de CV sera de nouveau réalisée à distance avec les mêmes principes d'organisation, vu le succès de cette année.

En début d'année, deux réunions d'information sur le réseau pour les 2A et 3A sont planifiées les 14 janvier et 10 février.

La recherche de diplômés va être lancée pour le Grand Oral Professionnel du 22 janvier et la journée ICM du 5 février, organisées en distanciel.

## Situation des stages 2A/3A

Au 18/11 c'était trop tôt pour faire un bilan à l'occasion de la réunion du groupe de travail avec l'Ecole sur notre participation au cursus de formation.

Une relance sera faite pour des propositions de stage 2A en janvier. L'école insiste sur le fait que les élèves doivent faire la démarche de trouver un stage et que dans un premier temps, il ne faut pas leur faciliter la vie.

Promo 4A: les responsables de promo ont sondé leurs camarades, les 2/3 sont encore en TFE (césure, départ à l'étranger...). Aujourd'hui pas de remontées de problème personnel ou collectif pour l'embauche. Les élèves ont été alerté de prévenir tout de suite la DG et carrières si des problèmes venaient à être remontés.

Lancement des entretiens de Jean-Paul Saby sur la préparation d'entretiens des 2A et 3A.

Pour la remise des diplômes, une décision devrait être prise avant Noël, sur la possibilité privilégiée par les élèves de la faire en présentiel fin mai début juin éventuellement au Musée de la Mine

La réflexion sur les conditions de réalisation du CV Book et notamment sa date de diffusion devra être lancée avec l'équipe des relecteurs courant janvier dans la perspective d'une annonce aux élèves à l'occasion de la réunion d'information du 10 février.

## 6- Calendrier des prochains CA

- o Le mardi 19 janvier
- o Le mardi 23 mars
- o Le mardi 18 mai
- o Le mardi 8 juin
- o Le mardi 22 juin pour l'Assemblée Générale

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h35.

Suite à la séance du conseil d'administration, a été dressé le présent procès-verbal, qui est signé par le Président et la secrétaire de séance.

La Secrétaire

Le Président

Gabrielle MENARD

Serge VIGIER